

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2024

Convocation du 19 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 novembre à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, en séance publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur Marcel FERRARI, Maire.

Présents : Jacques HENRIOT, Michel BANCELIN, Jean-Christophe POZO, Olivier DESSAINJEAN, Jean-Marie PELTIER, Monique BASSET, Frank BRUNET-DUNAND, Emmanuelle GUIGUET-BOULOGNE, Raphaël MARTIN, Colette MONTET, Geneviève PETIT, Anne-Sophie VENIEN.

Absents : Brigitte IANUZZI

Secrétaire de séance : Frank BRUNET-DUNAND

Présente : Marie-Agnès ROISSARD (secrétaire de mairie)

Rédactrice : Monique BASSET

Ordre du jour

- Avenants travaux Ecole
- Demande de subvention FDEC
- Procédure télétransmission actes
- Arrêtés de circulations : « Montée des Ecoliers » et « Limitation de vitesse 30km/h »
- DM
- Questions diverses

Avenants travaux Ecole

- Du fait de l'installation d'une chaudière à bois plus conséquente en vue du chauffage de la salle polyvalente, Grand Chambéry nous octroie une subvention supplémentaire de 4000 €.

- Un terrassement est prévu pour la construction d'un muret pour panneaux : travaux d'un montant d'environ 7000 € HT.

- Au niveau de la charpente, modification de la toiture (+ 1800 €) et isolation (- 984 €)

- Electricité : choix des luminaires (- 243 €)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité tous les avenants affiliés aux travaux de l'école.

Demande de subvention FDEC (Fonds Départemental d'Equipement des Communes)

Le département, par le biais du FDEC, alloue des subventions pour la mise en conformité et le maintien en état d'équipements publics.

Dans ce cadre, la municipalité sollicite l'octroi d'une aide auprès de cet organisme pour la réhabilitation de l'ancienne école et son aménagement extérieur (cour de l'école).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'autorisation de subvention au titre du FDEC.

Procédure télétransmission actes

Au 1er janvier 2026, la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) regroupera la production du compte administratif et la production du compte de gestion.

La production du CFU implique la dématérialisation des documents budgétaires, donc tous les documents officiels seront transmis par voie électronique.

Cette procédure vise à assurer la transparence et la sécurité juridique des transactions et des décisions.

Cela induit un contrat avec un prestataire informatique (pour Saint-Sulpice « JBS Electronique »). De plus, une convention devra être établie avec l'Etat.

Ainsi, le Conseil Municipal autorise M. le maire, Marcel FERRARI, à signer une convention relative à cette procédure de télétransmission des actes.

Vote : unanimité

Arrêtés de circulations : « Montée des Ecoliers » et « Limitation de vitesse 30km/h »

Le Conseil Municipal délibère sur la nécessité d'interdire l'accès des véhicules à moteur dans la Montée des Ecoliers : la solution pourrait être la pose d'une quille sous le parking et un panneau « sans issue » à l'autre extrémité de la voie.

Vote : pour = 4 abstention = 6 contre = 3

Une limitation de vitesse à 30 km/h est à l'étude sur tous les chemins communaux , ayant accès sur la départementale.

Décision modificative

Une décision modificative : intégration les études de structure de la nouvelle école dans l'intégration des travaux du budget.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal